

<b>DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)</b>	
<b>AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL</b>	
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE</b>	
Catégorie de dossier :	Cas 1 : travaux à caractère scientifique
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2021-04-21x-00500
Dénomination du projet :	Capture de cistudes d'Europe
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33)
Bénéficiaire(s) :	RNN des marais de Bruges (SEPANSO)
Dossier suivi à a DREAL par :	
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	20/04/2021
Date de transmission du dossier à l'expert :	30/04/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CERFA 13 616*01 Capture de spécimens d'espèces protégées</li> <li>- Courrier de saisine de la DREAL NA du 30/04/2021</li> <li>- Explicatif fourni par la RNN : 2 pages, non daté, non signé</li> <li>- Carte de la zone concernée</li> <li>- CV des trois intervenants</li> </ul> <p>Dossier explicatif court et succinct. Les CV des trois intervenants sont fournis, mais aucun d'entre eux ne précise les compétences particulières, ni les expériences antérieures en ce domaine, ni les formations effectuées pour le suivi et la manipulation de reptiles.</p> <p><u>Objectif visé :</u></p> <p>La demande se situe dans le cadre du Plan de gestion de la RNN :</p> <p>1 - "Assurer la conservation des habitats et des espèces caractéristiques des marais de Bruges."</p> <p>Objectifs</p> <p>1.3 - "Poursuivre des suivis et des études de la faune et de la flore et des habitats."</p> <p>Les objectifs énoncés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de l'espèce et l'état des populations</li> <li>- Localiser les secteurs préférentiels et le degré d'isolement</li> <li>- Estimer la densité</li> <li>- Vérifier la fonctionnalité des sites de ponte et prospecter pour en localiser de nouveaux</li> </ul> <p>La demande est faite pour les 5 années à venir.</p> <p><u>Intérêt du projet :</u></p> <p>Il n'est pas précisé si la Cistude d'Europe figure parmi les espèces prioritaires pour la RNN. Au vu du statut Liste rouge de l'espèce, on peut le suspecter, mais le dire aurait été bien. Les objectifs visés sont cohérents, la méthode utilisée est-elle la plus pertinente ?</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u></p> <p>Pas d'autre technique, alternative ou complémentaire, n'est avancée, tant pour le marquage que pour le suivi ultérieur.</p> <p><u>Avis sur la méthodologie proposée :</u></p> <p>Pour le marquage :</p>

- Pas de recherche d'autre type de marquage. Tous les intervenants sur cette espèce utilisent le marquage par encoche, des essais antérieurs ont été faits avec d'autres méthodes, quel bilan ? pas de recherche ou essai d'une méthode différente.
- Pas de réflexion sur l'utilisation et l'impact de ce marquage sur toutes les classes d'âge : le marquage par encoche ne peut pas se faire sur jeunes tortues qui ont les écailles vascularisées.
- Pas de réflexion sur la possibilité d'un marquage visuel à distance : même si les résultats sont faibles, ils peuvent amener des informations complémentaires, tous les individus ne se faisant pas forcément recapturer.

Pour les objectifs visés :

- Estimation de la population : pas de problème, la CMR fonctionne, tout dépendra du nombre d'individus capturés et surtout des taux de contrôle.
- Localiser les secteurs préférentiels : la simple capture et marquage (non visuel à distance) ne suffira pas ; d'une part les captures se font dans l'eau (et les tortues sont aussi partiellement terrestres : gites, sites de ponte ...) et d'autre part il faudrait avoir un effort de capture proportionnel à chaque milieu (ce qui n'est pas indiqué ici).
- Vérification de la fonctionnalité des sites de ponte : impossible à faire via le marquage : il faut repérer et suivre les sites de ponte eux-mêmes.

Réflexion sur le modus operandi et approche adoptée par l'intervenant :

Le modus operandi est classique mais pas forcément le plus adapté à toutes les questions que se pose le demandeur.

La notion de perturbation apportée aux animaux via la capture (les tortues peuvent parfois rester une journée dans la nasse) n'est pas du tout abordée notamment en la mettant en balance par rapport aux objectifs.

Espèces non cibles :

Des espèces non cibles pourraient être capturées, dont des « non désirables » : Tortue de Floride, poissons exotiques, des oiseaux (exemples de captures de bihoreaux !) : quelle politique sera appliquée ?

Avis sur la demande :

Demande classique pour cette espèce dans le cadre de plans de gestion d'espaces protégés où elle est présente.

Il serait bien à terme de faire un bilan de tous ces suivis, ne serait qu'en Nouvelle-Aquitaine, dont certains durent depuis plusieurs années, et d'en tirer des conclusions pour améliorer le suivi et les méthodes.

Il serait aussi souhaitable qu'une réflexion sur le marquage de ces tortues soit faite et un minimum de qualification décerné (via un stage de formation organisé par la SHF ?). C n'est pas parce qu'on est agent assermenté d'un espace protégé qu'on est forcément compétent en tout. Il est significatif que dans le CV des intervenants aucune mention d'une manipulation antérieure de tortues ne soit faite.

Conclusion :

La volonté de connaissance et d'amélioration de la gestion conservatoire de cette espèce sur ce site est louable. La méthode utilisée est classique. Est-elle la plus adaptée pour toutes les questions posées par le gestionnaire ?

Si l'autorisation est accordée, il est souhaitable que le gestionnaire questionne -et ajuste- sa

méthodologie et son mode opératoire en fonction des objectifs visés

Le fait que la demande doit être faite pour 5 années est une bonne chose, il faut du temps pour répondre à ces questions, mais cela laisse le temps aussi au gestionnaire de recalibrer méthodes et objectifs.

Un bilan de ces opérations serait à faire au CSRPN (par écrit ou oral) et non pas seulement au comité consultatif à l'issue des cinq années.

Les données récoltées devront être versées à l'OAFS

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
<b>Avis :</b>	
Favorable :	
<b>Favorable sous conditions :</b>	<b>X</b>
Défavorable :	
Remarques :	<p>Pour la recherche des sites de ponte, facteur clé du maintien de la population, utiliser d'autres méthodes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pose de balises VHF ou GPS qui fourniront aussi des données sur l'utilisation de l'espace</li><li>- Recherche (penser au chien) des sites de pontes sur les habitats potentiels</li></ul> <p>Pour le marquage, tester et utiliser d'autres méthodes (avec un bilan bibliographique) qui permettraient notamment de marquer les jeunes tortues aussi</p> <p>Revoir et ajuster la méthodologie en fonction des objectifs visés</p> <p>Versement des données à l'OAFS</p> <p>Fournir des précisions sur le devenir des espèces non cibles</p>
Fait le :	28/05/2021
Signature :	